



Les entreprises corses moins innovantes qu'au niveau national

Entre 2010 et 2012, les entreprises enquêtées en Corse innovent moins qu'en province. La moindre capacité d'innovation de la région est liée notamment à une répartition par taille et secteur des entreprises a priori peu favorable. Comme au niveau national, l'innovation non technologique - d'organisation ou de marketing - est la plus répandue. Le secteur des services technologiques et intellectuels est le seul secteur insulaire qui bénéficie d'une innovation plus dynamique qu'en province. Dans la région, les petites entreprises, de 10 à 20 salariés, ont un comportement innovant similaire à celui de leurs homologues de province. En revanche, celles de plus de 20 salariés innovent moins que sur le continent. En Corse, les entreprises innovantes se caractérisent par une activité de R&D réduite, une coopération avec d'autres acteurs faible et surtout locale ainsi que par une stratégie d'ouverture limitée sur de nouveaux marchés. De plus, elles ont moins souvent recours au financement public qu'au niveau national. Enfin, elles comprennent un emploi plus qualifié et investissent davantage que celles qui n'innovent pas.

Elisabeth GALLARD

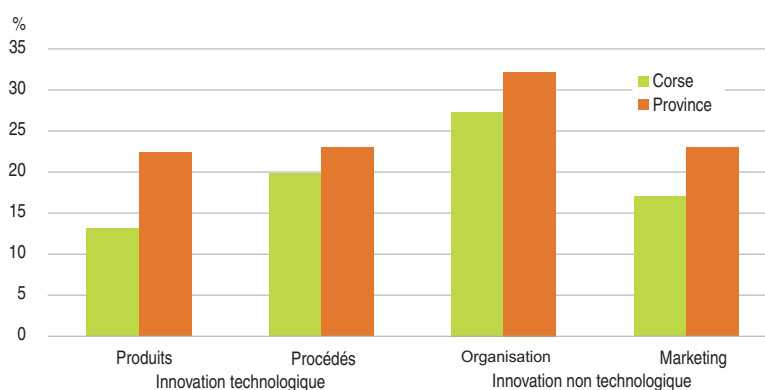
Par de nombreux aspects, la structure économique de la Corse est peu propice au développement des pratiques innovantes. Ainsi, la faiblesse du tissu industriel limite l'émergence de l'innovation. Inversement, les secteurs d'activité à faible productivité de travail, tels le commerce ou la construction, sont surreprésentés. Par ailleurs, le marché économique insulaire est peu ouvert et les exportations sont limitées. Le très grand nombre de petites entreprises dans le système productif est également un frein à l'innovation. Rares sont les grandes entreprises à vocation nationale ou internationale. Enfin, le niveau de diplôme de la population active est toujours inférieur à la moyenne nationale.

Quatre entreprises corses sur dix innovent, elles sont cinq sur dix en province

Dans ce contexte, l'innovation en Corse est plus faible qu'au niveau national. Entre 2010 et 2012, 41 % des entreprises enquêtées déclarent avoir innové dans la région, soit un taux d'innovation de 10

L'innovation insulaire plus faible quelle que soit sa forme

Proportion d'entreprises innovantes entre 2010 et 2012 selon la forme d'innovation



Source : Insee, Enquête CIS 2012.

points inférieur à la moyenne de province. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises de 10 à 249 salariés dont l'activité principale relève des secteurs de l'industrie, du commerce de gros, des transports terrestres et entreposage ou des services intellectuels et technologiques (information et communication, activités d'architecture, recherche et développement, publicité et

études de marché). La structure de l'appareil productif insulaire (taille des entreprises et secteurs d'activité) explique pour moitié la différence entre le taux d'innovation constaté en Corse et celui du niveau national.

L'innovation recouvre de multiples aspects : introduire un nouveau produit sur le marché ou un nouveau procédé de fabrication, améliorer de façon

significative l'organisation de l'entreprise ou sa stratégie de marketing. Quelles que soient les différentes formes d'innovation mises en œuvre, les entreprises corses sont moins innovantes qu'en province.

L'innovation non technologique (organisation ou marketing) est la plus fréquente, comme en moyenne nationale. En particulier, les entreprises font porter leurs efforts sur leur organisation : 27 % des entreprises innovantes corses contre 32 % en province. L'innovation insulaire porte plus rarement sur les aspects technologiques (produits ou procédés). L'innovation de produits notamment est très inférieure au niveau national. Les entreprises insulaires innovent davantage en procédés, surtout dans les activités de soutien ou de support, mais aussi sur la fabrication. En province, les innovations de procédés de fabrication dominent largement.

En Corse comme ailleurs, les entreprises innovantes combinent souvent différentes formes d'innovation. Ainsi dans la région, 26 % d'entre elles innovent au moins sous deux formes différentes alors que 15 % innovent sous une seule forme.

Des services performants

Dans la région, le secteur des services technologiques et intellectuels est le plus innovant des secteurs enquêtés. Son taux d'innovation est même supérieur à la moyenne de province : 71 % des entreprises insulaires contre 63 % en province. L'innovation non technologique y domine, comme en province et en moyenne de l'ensemble des secteurs régionaux.

Les entreprises de l'industrie régionale innovent, mais moins qu'en province : 45 % contre 54 %. Cette moindre performance est imputable à l'industrie hors agroalimentaire dont le taux d'innovation est 14 points inférieur à la province. Le secteur agroalimentaire est, quant à lui, dynamique grâce à une innovation technologique plus développée qu'en province.

A l'opposé, le commerce de gros et le transport terrestre et entreposage sont peu innovants. Ils enregistrent un taux

En Corse, seuls les services innovent davantage qu'en province

Proportion d'entreprises innovantes entre 2010 et 2012 selon les secteurs d'activité (%)

Secteur	Corse	Province
Industrie	45,4	54,1
Industrie alimentaire	48,4	49,9
Autre industrie	40,9	55,1
Commerce	37,2	47,2
Transports	27,7	35,6
Services	71,5	63,3
Total	40,8	51,0

Source : Insee, Enquête CIS 2012.

d'innovation inférieur à la moyenne régionale et inférieure à la province

L'innovation dictée par la taille des entreprises

La capacité d'innovation est contrainte par la taille des entreprises locales. Les petites entreprises régionales (de 10 à 19 salariés) se comportent comme les petites entreprises de province. Leur taux d'innovation en produits ou procédés est similaire.

Les grandes entreprises de plus de 20 salariés et a fortiori les très grandes entreprises sont sous-représentées en Corse. Ainsi, dans la région, 4 % des entreprises enquêtées ont plus de 50 salariés contre 17 % en province. En particulier, dans les secteurs les plus innovants comme l'industrie hors agroalimentaire, 2 % des entreprises ont plus de 50 salariés contre 21 % en province. Ce handicap structurel freine l'innovation régionale car, en général, l'innovation croît avec la taille des entreprises. Ainsi, si la structure par taille des entreprises corses était équivalente à celle de province, on s'attendrait à un taux d'innovation régional supérieur de 2 points.

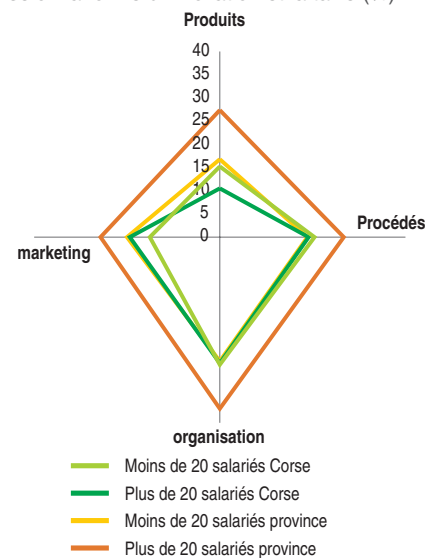
Au-delà de cet effet structurel, en Corse, les grandes entreprises présentent un déficit d'innovation comparé à la province : 42 % contre 58 %. Sur les seules entreprises de 20 à 49 salariés, la Corse reste également moins innovante : seulement 41 % des entreprises innovent contre 53 % en province.

L'activité de R&D peu développée par les entreprises insulaires

L'innovation technologique constitue le cœur de l'innovation. Parmi les activités qui la compose, l'activité de recherche et développement (R&D) réalisée en interne ou en externe est fondamentale. Cette activité est peu développée en Corse, alors qu'elle est la principale pratique innovante en province. Dans la région, seulement 15 % des entreprises innovantes en

En Corse, l'innovation de produit plus fréquente dans les petites entreprises

Proportion d'entreprises innovantes selon la forme d'innovation et la taille (%)



Source : Insee, Enquête CIS 2012.

produits ou procédés ont réalisé de la R&D externe et 44 % de la R&D interne contre respectivement 30 % et 63 % en province. Cette activité est la plus développée dans les services, même si elle reste à un niveau inférieur à la province : 77 % des entreprises innovantes en technologie réalisent de la R&D interne ou externe contre 83 % en province.

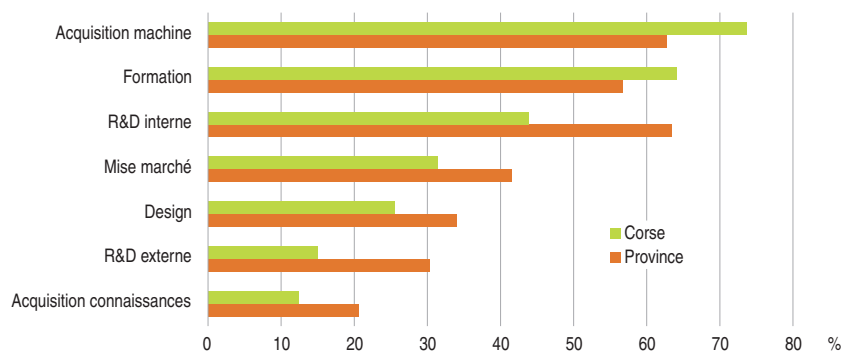
En Corse, l'innovation technologique passe majoritairement par l'acquisition de nouvelles machines ou la formation. Ces deux activités sont également très présentes en province, mais à un niveau moins élevé.

Marques déposées et coopération : des pratiques assez restreintes dans la région

La propriété industrielle et intellectuelle est aussi un puissant levier de protection des innovations. Dépôt de brevet, de marque déposée, de modèle ou dessin constituent un avantage compétitif qui octroie un monopole temporaire à son

En Corse, l'innovation passe d'abord par l'acquisition de machine et la formation

Répartition des entreprises innovantes en technologie entre 2010 et 2012 selon les principales activités



Source : Insee, Enquête CIS 2012.

détenteur. En Corse, 14 % des entreprises innovantes en technologie ont utilisé l'une de ces méthodes pour maintenir ou augmenter leur compétitivité, le plus souvent, à travers des marques déposées. Mais, là encore, ces méthodes sont moins fréquemment mises en œuvre qu'en province (31 %).

La coopération est une pratique favorisant l'émergence de comportements innovants. Dans ce domaine, la Corse se situe à un niveau inférieur à la province. Parmi les entreprises innovantes en technologie de la région, 18 % déclarent coopérer avec d'autres entreprises ou organismes pour leurs activités d'innovation ; c'est 12 points de moins qu'en province. Les collaborations nouées par les entreprises insulaires s'opèrent surtout au niveau local, alors qu'en province, les entreprises vont privilégier les relations avec les partenaires nationaux.

Ces coopérations sont le plus souvent nouées avec des partenaires de marché (fournisseurs, clients, concurrents, consultants...). C'est le type de partenaire le plus fréquemment associé à la coopération en province également, mais à un niveau plus élevé : 78 % des entreprises corses coopèrent avec un partenaire de marché contre 87 % en province.

Un recours au financement public plus faible qu'en province

En Corse, les entreprises innovantes en technologie, font autant appel qu'en province à leurs fonds propres ou aux emprunts pour financer leurs activités d'innovation. Toutefois, le principal mode de financement est la trésorerie des entreprises, même s'il est moins fréquent en Corse : 57 % des entreprises innovantes corses en produits ou procédés se sont partiellement ou complètement financées sur leur trésorerie contre 73 % en province.

Les activités d'innovation peuvent également être financées par les aides publiques. Ainsi, 23 % des entreprises innovantes en technologie en Corse ont reçu un soutien financier public. En particulier dans les services (54 %), secteur le plus innovant. Toutefois, les entreprises de la région sont moins nombreuses à percevoir des aides publiques qu'en province (23 % contre 30 %). Ces aides sont d'origines diverses : aides régionales de la Collectivité Territoriale de Corse (aides directes, Fonds Corse à l'innovation en partenariat avec Bpifrance...), exonérations fiscales (Crédit d'impôt recherche...) et aides nationales (Programme d'investissements d'avenir, Fonds unique Interministériel...), et plus rarement aides européennes (Fonds européen de développement régional, Programme cadre de recherche et de dévelop-

Accompagner et soutenir l'innovation en région

Accompagner les acteurs du territoire dans leurs processus d'innovation constitue l'une des priorités des pouvoirs publics régionaux avec le concours de l'Union Européenne, au travers des fonds européens de développement régionaux (FEDER).

La Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI) mise en place par la Collectivité Territoriale de Corse durant la période 2007-2013 a concentré son action sur quatre priorités : le soutien aux processus de développement du capital humain, le renforcement de la recherche et de la valorisation, la promotion et le développement des processus d'innovation et le soutien aux projets innovants. Au terme de cette période, ce sont près de 130 millions d'euros qui ont été mobilisés par la Collectivité Territoriale de Corse, l'État et l'Union Européenne au profit des acteurs régionaux, permettant ainsi d'atteindre totalement ou partiellement 90 % des objectifs fixés.

Dans le droit fil de ces actions, la Collectivité Territoriale de Corse, avec le concours de l'État et de l'Union Européenne élabore, dans le cadre de la politique régionale européenne pour 2014-2020, la *stratégie régionale de spécialisation intelligente*, offrant ainsi de nouvelles possibilités d'accompagnement et de soutien aux entreprises, aux filières et aux centres de recherche et de formation ainsi qu'aux autres acteurs régionaux du processus d'innovation. Cette nouvelle stratégie, en rapport avec les orientations fixées par la Commission Européenne a vocation à concentrer ses effets sur les actions de filières ou transversales exerçant des effets de leviers manifestes sur l'économie.

pement...). Le moindre recours aux aides est le plus souvent lié à une méconnaissance des dispositifs. Effectivement, 35 % des entreprises innovantes qui ne perçoivent pas de soutien financier public en Corse déclarent qu'elles ne savaient pas à quelles aides elles pouvaient prétendre. Elles évoquent également des difficultés pour obtenir ces aides, les démarches leur paraissant excessivement lourdes et les conditions requises exigeantes. Ces difficultés sont aussi citées par les entreprises ayant reçu un soutien financier public.

L'emploi plus qualifié dans les entreprises innovantes

Les entreprises innovantes présentent des caractéristiques différentes de celles qui n'innovent pas. Tout d'abord, elles emploient une main-d'œuvre plus qualifiée. Les emplois de la conception-recherche (chercheurs, ingénieurs et cadres d'études de R&D ou techniciens), au cœur même de l'activité d'innovation, ou de cadres en général y sont plus développés. La part moyenne des cadres par entreprise notamment est deux fois plus élevée que dans les entreprises non innovantes, tout en restant inférieure à

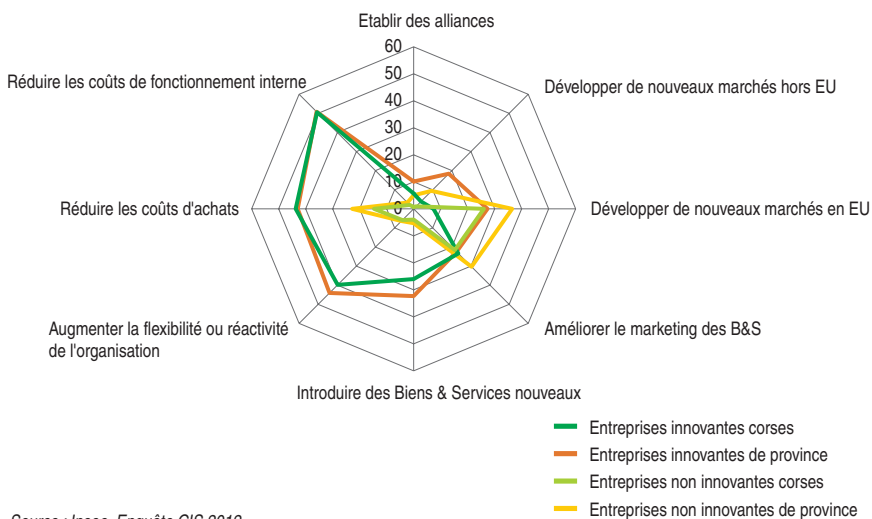
celle de province. Ces emplois qualifiés sont particulièrement présents dans les services et l'industrie.

Les entreprises innovantes ont en outre une vision plus claire de leur stratégie et des objectifs à atteindre que les entreprises qui n'innovent pas. Pour atteindre leurs objectifs, les entreprises corses innovantes privilégient d'abord la réduction des coûts de fonctionnement interne à l'entreprise et celle des coûts d'achat de matériaux, composants ou services (51 %). Ces stratégies sont très développées dans l'industrie. Dans un deuxième temps, les entreprises innovantes cherchent à améliorer la flexibilité de l'organisation de l'entreprise, en particulier dans les industries agroalimentaires. Introduire des biens et services nouveaux, activité au cœur de la R&D, n'arrive que dans un troisième temps. Cet objectif est bien plus développé dans les services, secteur le plus novateur en Corse. Ces différentes stratégies adoptées par les entreprises insulaires sont aussi fréquentes qu'en province.

En revanche, l'atteinte de nouveaux marchés au sein de l'Union Européenne comme à l'extérieur est moins souvent privilégiée en Corse. Cela est à mettre en

La conquête de nouveaux marchés : une stratégie moins développée en Corse

Répartition des entreprises selon leurs stratégies pour atteindre leurs objectifs entre 2010 et 2012 (%)



Source : Insee, Enquête CIS 2012.

relation avec une propension à l'exportation très limitée dans la région. En effet, même si les entreprises qui innovent exportent davantage que celles qui n'innovent pas, les exportations ne représentent que 2 % du chiffre d'affaires des entreprises innovantes contre 19 % en province.

Investissement et innovation étroitement liés

L'investissement est lié à l'activité d'innovation des entreprises. En Corse, la part des investissements dans la valeur ajoutée (taux d'investissement) des entreprises innovantes est supérieure à

celle des entreprises non innovantes. Le taux d'investissement des entreprises qui innovent est globalement équivalent à celui de la province. Dans les services, secteur plus innovant qu'en province, il le dépasse même (13 % contre 10 % en 2010).

En Corse comme en province, l'innovation ne se traduit pas par une meilleure rentabilité. En effet, le taux de marge brute d'exploitation des entreprises qui innovent est légèrement plus faible que celui des entreprises non innovantes (5 % contre 7 %). Les gains de productivité attendus par les entreprises innovantes ne sont donc pas immédiats. ■

Les entrepreneurs innovants font preuve d'une certaine dynamique

En Corse comme ailleurs, une entreprise innovante a plus de propension à innover à nouveau qu'une entreprise qui n'innove pas. Dans la région, parmi les entreprises qui ont innové entre 2006 et 2008, six sur dix innovent encore 4 ans après. Cette part est deux fois plus élevée que pour les entreprises qui n'innovaient pas en 2006-2008. Le comportement des entrepreneurs en matière d'innovation reflète donc une certaine dynamique.

Malgré cette dynamique, les entreprises qui innovent en Corse entre 2010 et 2012 sont proportionnellement moins nombreuses qu'il y a 4 ans : 41 % contre 45 %. Cette baisse peut s'expliquer par la crise économique qui a touché les entreprises insulaires plus tardivement que celles du continent. Effectivement, les taux d'innovation français ont baissé entre les périodes 2006-2008 et 2008-2010.

En Corse, le secteur de l'industrie, à fort taux d'innovation technologique, est le plus touché, en particulier l'industrie hors agroalimentaire dont le taux d'innovation diminue de 23 points. C'est aussi le sous-secteur où les entreprises sont les moins stables de l'échantillon, avec de nombreuses créations et cessations d'activités. De même, les entreprises du transport terrestre sont moins nombreuses à innover (- 13 points), recul qui touche aussi le transport sur le continent. A l'inverse, le taux d'innovation des entreprises des services intellectuels et technologiques augmente fortement en 4 ans (+ 26 points), dépassant ainsi le taux national. Parallèlement, le taux d'innovation se maintient dans l'industrie agroalimentaire.

En matière de soutien public à l'innovation, 23 % des entreprises innovantes insulaires déclarent percevoir une subvention, soit 8 points de plus qu'en 2006-2008. Cette hausse est toutefois beaucoup plus faible qu'en province (+ 23 points). Le crédit d'impôt recherche est le type d'aide qui s'est le plus développé dans la région, mais également moins qu'en province.

Définitions

Innovation (issues du manuel d'Oslo)

Une **innovation** est la mise en œuvre d'un produit (bien ou service) ou d'un procédé nouveau ou sensiblement amélioré, d'une nouvelle méthode de commercialisation ou d'une nouvelle méthode organisationnelle dans les pratiques de l'entreprise, l'organisation du lieu de travail ou les relations externes. Elle revêt différentes formes :

Innovation de produit : introduction sur le marché d'un produit (bien ou service) nouveau ou significativement amélioré au regard de ses caractéristiques essentielles.

Innovation de procédé : mise en œuvre d'un procédé de production, d'une méthode de distribution, d'une activité de soutien ou de support nouveau ou significativement amélioré pour les biens ou services.

Innovation d'organisation : mise en place d'un nouveau mode de fonctionnement, d'une nouvelle méthode d'organisation du travail ou des relations externes qui doit résulter de décisions stratégiques prises par la direction.

Innovation de marketing : mise en œuvre de concepts ou de stratégies de vente nouveaux ou qui diffèrent significativement des méthodes de vente existant auparavant.

Innovation technologique : innovation de produits ou de procédés.

Innovation non technologique : innovation d'organisation et de marketing.

Méthodologie

Cette publication est basée sur l'exploitation des résultats de l'**enquête Communautaire sur l'innovation (CIS : Community Innovation Survey)**, réalisée en 2013 et enrichie par des sources DADS et FARE. Cette enquête, menée dans l'ensemble de l'Union Européenne, permet de décrire le processus d'innovation, d'en mesurer les effets et d'en apprécier les mécanismes. L'édition 2012 porte sur l'innovation des entreprises entre 2010 et 2012. Depuis l'édition 2008, le dispositif national de cette enquête est complété d'extensions régionales dont la Corse fait partie.

Champ de l'étude

En Corse, cette enquête est conduite en partenariat entre l'Insee et le GIP Corse Compétences. Elle est constituée des entreprises mono ou quasi-monorégionales de 10 à 249 salariés des secteurs de l'industrie, du commerce de gros, des transports terrestres et entreposage et des services technologiques et intellectuels (sauf les divisions 69,70 et 74). Sur l'échantillon exhaustif de 272 entreprises interrogées, 92 % ont répondu, soit une marge d'incertitude sur le taux d'innovation global de +/- 2,2 points. Dans cette publication, les données de province portent sur un champ comparable à celui de la Corse.



Insee Corse
Résidence du Cardo,
rue des Magnolias
CS 70 907
20700 Ajaccio cedex 9

Directeur de la publication :
Alain Tempier

Rédactrice en chef :
Angela Tirroloni

ISSN : en cours

© Insee 2014

Pour en savoir plus

- « Les sociétés exportatrices sont plus innovantes que les autres » - Insee Première, octobre 2014
- « L'innovation des PME tient aussi à leur implantation régionale » - Insee Focus, octobre 2014
- « La Corse surtout tournée vers l'innovation non technologique » - Quant'île n°13, octobre 2010
- Manuel d'Oslo, principes directeurs pour le recueil et l'interprétation des données sur l'innovation, 3^e édition, Eurostat, décembre 2005 - http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_PUBLIC/OSLO/FR/OSLO-FR.PDF

